



Ministério das Relações Exteriores

Instituto Rio Branco

Admissão à Carreira de Diplomata

Terceira Fase

Prova Escrita de Francês

TARDE

CESPEUnB
UNIVERSIDADE DE BRASÍLIA

Aplicação: 20/5/2007

LEIA COM ATENÇÃO AS INSTRUÇÕES ABAIXO.

- 1 Este caderno de prova contém a Prova Escrita de Francês, acompanhada de espaços para rascunho.
- 2 Os espaços para rascunho deste caderno são de uso opcional; não contarão, portanto, para efeito de avaliação. Todas as respostas devem ser inteiramente transcritas para o caderno de textos definitivos.
- 3 Caso o caderno esteja incompleto ou tenha qualquer defeito, solicite ao fiscal de sala mais próximo que tome as providências cabíveis.
- 4 A legibilidade será considerada na avaliação da prova. Portanto, tenha atenção com o formato de letras e demais notações. Não use marcas ou sinais que não integrem o sistema gráfico do francês. A escrita deve ser contínua, sem linhas em branco, nem mesmo para separar parágrafos.
- 5 Não utilize borracha, lápis, lapiseira e(ou) qualquer material de consulta que não seja fornecido pelo CESPE/UnB.
- 6 Não serão distribuídas folhas suplementares para rascunho nem para textos definitivos.
- 7 Durante a prova, não se comunique com outros candidatos nem se levante sem autorização do chefe de sala.
- 8 A duração da prova é de **duas horas**, já incluído o tempo destinado à identificação — que será feita no decorrer da prova — e à transcrição das respostas para as respectivas folhas do caderno de textos definitivos.
- 9 Você deverá permanecer obrigatoriamente em sala por, no mínimo, **uma hora** após o início da prova e poderá levar este caderno somente no decurso dos últimos **quinze minutos** anteriores ao horário determinado para o término da prova.
- 10 Ao terminar a prova, chame o fiscal de sala mais próximo, devolva-lhe o seu caderno de textos definitivos e deixe o local de prova.
- 11 Será anulado o texto escrito em local indevido ou que tenha identificação fora do local apropriado.
- 12 A desobediência a qualquer uma das determinações constantes no presente caderno ou no caderno de textos definitivos poderá implicar a anulação da sua prova.

AGENDA (DATAS PROVÁVEIS)

I **11/6/2007**, às 16 h (horário oficial de Brasília) – Resultado provisório das provas da Terceira Fase: sede do IRBr, em Brasília, e Internet — www.cespe.unb.br/concursos/diplomacia2007 —, até as 20 h. A forma e o prazo para vistas de provas e interposição de recurso contra o resultado provisório da Terceira Fase serão divulgados quando da publicação desse resultado.

II **26/6/2007**, às 18 h (horário oficial de Brasília) – Resultado final da Terceira Fase: sede do IRBr, em Brasília.

MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES INSTITUTO RIO BRANCO

Concurso de Admissão à Carreira de Diplomata

PROVA ESCRITA DE FRANCÊS

Lisez attentivement le texte ci-dessous, puis suivez les consignes indiquées pour répondre à chacune des dix questions proposées.

La seconde mort de la peine de mort

1 La seconde mort de la peine de mort est programmée dans un avenir proche
lorsque le Parlement réuni en congrès à Versailles inscrira son abolition dans le marbre
de la Constitution, un geste à haute valeur symbolique voulu par Jacques Chirac au
4 crépuscule de sa vie politique. La patrie de Voltaire, Hugo et Camus, qui a tardé à abolir
la peine capitale, se veut dorénavant aux avant-postes de cette grande cause, dont les
partisans ne cessent de gagner du terrain partout dans le monde.

7 La France, qui accueille à Paris du 1^{er} au 3 février le congrès mondial contre la
peine de mort, est un excellent terrain d'observation de cette évolution historique. En
1981, lorsqu'elle a aboli la peine capitale, elle était la seule démocratie d'Europe
10 occidentale à l'appliquer encore. Aujourd'hui, dans l'Europe entière, seule la Biélorussie
fait de la résistance. Il y a un quart de siècle, la France était le 36^e pays à y renoncer,
alors que, aujourd'hui, quelque 130 Etats sont abolitionnistes *de jure* ou *de facto*.

13 Jacques Chirac, qui veut laisser de lui l'image d'un abolitionniste convaincu, a
longtemps barguigné¹. Candidat à la présidentielle en 1981, il ne s'était prononcé qu'à
la dernière minute contre la peine capitale. En février 1981 encore, il était d'avis de
16 laisser les Français décider, en les interrogeant par référendum, ce qui supposait, sur une
telle question, de réviser la Constitution. Autant dire que, en donnant ainsi la parole au
peuple, la guillotine aurait encore eu de beaux jours devant elle. Car dans leur grande
19 majorité les Français étaient opposés à sa disparition.

Par une ironie de l'histoire, c'est un repentir qui présentera dans quelques jours,
au nom du gouvernement, le projet de loi voulu par Jacques Chirac: Pascal Clément, le
22 garde de sceaux², qui fut longtemps réfractaire à l'abolition. En juin 1981, modeste
député UDF de la Loire, il avait défendu à l'Assemblée nationale la question préalable³,
dont l'adoption aurait coupé court au débat voulu par le nouveau président de la
25 République, François Mitterrand. "*La société*", affirmait alors M. Clément, "*a le droit de
donner la mort pour se défendre.*" Sinon, plaidait-il, il faut être logique: "*Soyons
pacifistes et refusons d'armer les bras de nos soldats.*" A quoi Robert Badinter, le ministre
28 de la justice, répliqua qu'il en allait⁴, à cette heure solennelle, "*d'une certaine conception
de l'homme et de la société*".

C'est cette conception de l'homme que Jacques Chirac a avalisée en décidant
31 d'inscrire dans la Constitution le principe selon lequel "*nul ne peut être condamné à la
peine de mort*". Comme le président de la République, comme le garde de sceaux, la
société française a beaucoup évolué en vingt-cinq ans. Majoritairement favorable à la
34 peine capitale lorsque celle-ci a été abolie — dans une proportion de 60% —, elle se dit
opposée aujourd'hui à son rétablissement, à 52% selon un sondage TNS-Sofres de
septembre 2006.

37 Seuls de tous les candidats à l'élection présidentielle, Jean-Marie Le Pen et
Philippe de Villiers parlent encore de la réhabiliter. Et il ne s'est trouvé que 47 députés
de la majorité pour signer, en avril 2004, une proposition de loi rétablissant le châti-
40 suprême contre les auteurs d'attentats terroristes, parmi lesquels Alain Marleix, le
secrétaire national de l'UMP chargé des investitures pour les législatives.

Certains abolitionnistes ne le sont qu'à demi. Abolitionnistes bien sûr, sauf pour:
43 les terroristes, les violeurs d'enfants, les meurtriers de vieilles dames ou de gendarmes,
selon les peurs du moment. Pour les abolitionnistes de principe, au contraire, c'est face
aux terroristes, face à la violence aveugle qu'une démocratie affirme le mieux ses valeurs
46 en refusant la loi du talion⁵.

Une victoire du "sens commun"

En dépit des Le Pen, Villiers ou Marleix, la peine de mort est désormais perçue par
49 les Français comme contraire aux principes républicains.

A quoi attribuer leur adhésion à cette éthique de la justice? Le sociologue
Raymond Boudon (**Renouveler la Démocratie**, Odile Jacob, 2006) y voit une victoire
52 de ce qu'il appelle, en se référant à Max Weber, le "*sens commun*". De même que la
démocratie s'est imposée en France comme le mode de gouvernement le plus rationnel,
la sagesse des citoyens les aurait instruits contre la peine de mort, qui ne leur semble
55 aujourd'hui ni dissuasive ni morale.

Dans **Contre la Peine de Mort** (Fayard, 2006), Robert Badinter se dit lui aussi
convaincu que la peine capitale "*est vouée à disparaître de ce monde*". Sous l'influence
58 de juristes dont il est et conformément aux principes des Nations Unies, ni la Cour
internationale ni les juridictions créées après les génocides en ex-Yougoslavie, au
Rwanda et au Cambodge ne peuvent envoyer un homme à la potence⁶. On mesure le
61 chemin parcouru depuis le procès de Nuremberg.

Au nom de cette morale internationale, les Nations Unies et le Conseil de l'Europe
invitent aujourd'hui leurs pays membres à s'interdire de rétablir la peine capitale. Tel est
64 l'objectif du "*protocole facultatif (...) visant à abolir la peine de mort*" (ONU). Et du
protocole n.° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme "*relatif à l'abolition
de la peine de mort en toutes circonstances*" (Conseil de l'Europe). Deux textes ayant
67 valeur de traités que la France prévoit de ratifier lorsque'elle aura révisé sa Constitution
en février.

Bertrand Le Gendre. **Le Monde**, 30/1/2007.

¹**barguigner** — hésiter

²**le garde des sceaux** — le ministre de la justice

³**la question préalable** — motion proposée à la Chambre des Députés pour écourter le débat avant de
passer au vote

⁴**en aller de** — s'agir de

⁵**le talion** — châtiement qui consiste à infliger au coupable le traitement même qu'il a fait subir à sa victime.

⁶**envoyer à la potence** — condamner à mort

Consignes pour les questions n.° 1, 2 et 3: Notez la lettre correspondant à la bonne réponse dans la case à droite de chaque numéro. La flèche (↓) indique la colonne où vous devez noter vos réponses.

1. Qui est qui?

5 points

		↓
Pascal Clément	1	
Robert Badinter	2	
Alain Marleix	3	
Raymond Boudon	4	
Philippe de Villiers	5	

A	secrétaire national de l'UMP
B	candidat à l'élection présidentielle 2007
C	ministre de la justice en 1981
D	ancien député UDF de la Loire
E	sociologue et écrivain

2. Que s'est-il passé en...?

5 points

		↓
1981	1	
2004	2	
2006	3	
2007	4	
2007	5	

A	proposition de loi rétablissant la peine de mort contre les terroristes
B	l'abolition de la peine de mort est inscrite dans la Constitution
C	congrès mondial en France contre la peine de mort
D	abolition de la peine de mort en France
E	sondage sur le rétablissement de la peine de mort en France

3. Donnez un synonyme aux mots du texte (les verbes sont présentés à l'infinitif).

5 points

		↓
dorénavant (l.5)	1	
couper court (l.24)	2	
plaider (l.26)	3	
meurtrier (l.43)	4	
vouer (l.57)	5	

A	assassin
B	faire cesser
C	destiner
D	désormais
E	défendre

4. Notez si, selon le texte, les affirmations suivantes sont vraies (V) ou fausses (F). Notez V ou F dans la colonne de droite marquée d'une flèche (↓).

5 points



1	La France a été un des premiers pays d'Europe à abolir la peine de mort.	
2	C'est François Mitterrand qui a inscrit dans la Constitution l'abolition de la peine de mort.	
3	Déjà en 1981 Robert Badinter soutenait l'abolition de la peine de mort.	
4	Les sondages en France en 1981 étaient favorables à l'abolition de la peine de mort.	
5	La Court pénale internationale ne peut pas condamner à la peine de mort.	

Consignes pour les questions suivantes (5 à 10): Répondez aux questions avec vos propres mots et par des phrases entièrement rédigées en français.

5. Donnez trois éléments du texte qui montrent que la France a longtemps hésité avant d'abolir la peine de mort.

5 points

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

6. Donnez trois éléments du texte qui montrent que les opinions sur la peine de mort ont considérablement évolué en France.

5 points

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

7. Donnez trois éléments du texte qui montrent que la France cherche maintenant à jouer un rôle moteur pour l'abolition de la peine de mort dans le monde.

5 points

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

8. Expliquez deux des raisons qui permettent à Bertrand Le Gendre, l'auteur du texte, de comparer une inscription dans la Constitution à une inscription dans du marbre.

5 points

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

9. Quelle est aujourd'hui la position du Conseil de l'Europe sur la peine de mort?

5 points

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

10. Expliquez le sens symbolique du titre de l'article.

5 points

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	